



03030705

FORMULE IV

BRUXELLES
05-03-2003
Déposé au greffe du tribunal de commerce
DE BRUXELLES
le 02-02-2003

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et **EXTRAITS D'ACTES** à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
→ n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

LA VOIE DU COEUR

3. Forme juridique (en entier)

Société coopérative à responsabilité illimitée et solidaire

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

AUDERGHEM, Rue du Bocq No 11

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

Bruxelles No 595424

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

BE 456.043.619

7. Objet de l'acte

Démission et nomination d'administrateur
- Changement de siège social -
modification de la dénomination sociale -
élargissement de l'objet social

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Extrait du PV de l'AGE du 26 DECEMBRE 2002

L'assemblée prend acte et accepte la démission au titre d'administrateur de Monsieur SIMON Stephan et lui donne décharge pour sa gestion écoulée.
L'assemblée accepte la nomination au titre de nouvel administrateur : Monsieur SIMON Roger résidant au n° 7 Clos Ste Anne à 1332 GENVAL.
L'assemblée prend acte du transfert de siège social au n° 7 Clos Sainte Anne à 1332 GENVAL.
L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société.

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page.

La dénomination « LA VOIE DU COEUR » est remplacée par « V.D.C. »

L'assemblée décide également d'élargir son objet social.

La société pourra effectuer des travaux de consultance en gestion financière et administrative ainsi que tout type de travaux de secrétariat aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers.

Ces résolutions prennent effet en date du 26 décembre 2002.



(Signé) SIMON Roger
Administrateur